



La version électronique fait foi.

Information diffusée le :	17/09/2019
Affichage n° :	2019-09-1
Sites concernés :	Tous les sites périphériques MEDILAB66

PROCÉDURE DE GESTION DES VIOLATIONS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE À CARACTÈRE PERSONNEL?

Toutes les données permettant l'identification directe ou indirecte d'une personne physique (coordonnées, n° sécurité sociale, adresse IP...). Tout le monde est concerné: salariés, biologistes médicaux, patients, médecins prescripteurs...

LA VIOLATION DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Quand y-a-t-il violation?

Tout incident de sécurité, d'origine malveillante ou non, intentionnel ou non, compromettant l'intégrité, la confidentialité ou la disponibilité de données à caractère personnel (suppression accidentelle de données médicales d'un patient, transmission d'un compte-rendu de résultats d'analyses au mauvais patient, introduction malveillante dans le système d'information du laboratoire...).

Quelle est la procédure en cas de suspicion de violation?

Ce que vous devez faire

Contactez
immédiatement
le DPO* :
dpo@inovie.fr

Ce que le DPO et le Responsable de Traitement doivent faire



* DPO = Délégué à la Protection des Données Personnelles

Ce document est la propriété de MEDILAB 66, reproduction ou communication, même partielle, soumise à autorisation.

24/8/2017 - Imprimé par PEYPOCH NEE JOUBERT Brigitte - Réf : QUA-ENR-035-01 Version : 01 - Page 1 sur 1